

HEC MONTRÉAL

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

RAPPORT ANNUEL

2021

**Maurice Lemelin
Président**

Montréal, le 23 février 2022

Monsieur Federico Pasin
Directeur
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 2A7

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 4.5 de la *Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains*, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du *Comité d'éthique de la recherche (CER)*.

Ce présent rapport rend compte de l'ensemble des activités du CER pour l'année civile 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.



Maurice Lemelin
Président

cc. Caroline Aubé, Directrice de la recherche et du transfert
François Bellavance, Directeur des études

Mandat du CER

Selon la *Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains* adoptée par le Conseil pédagogique, le mandat du Comité d'éthique de la recherche de HEC Montréal (CER) se lit comme suit :

4.4 Le CER a pour mandat principal d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche avec des êtres humains réalisés par des membres du corps professoral de HEC Montréal, par des employés ou des étudiants de HEC Montréal, peu importe l'endroit où les travaux de recherche sont exécutés. Peuvent être considérés comme étant des projets de recherche, notamment, ceux qui donnent lieu à la rédaction d'un projet supervisé réalisé dans le cadre d'un mandat spécifique de recherche ou d'un mémoire à la maîtrise, d'une thèse de doctorat, d'un article scientifique ou à caractère professionnel ou d'un cas utilisé à des fins de recherche.

4.5 Le CER a aussi les mandats suivants :

- Sensibiliser et informer les chercheurs de l'École en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains;
- Élaborer les outils et développer les procédures nécessaires à l'application de la présente politique;
- Assurer le suivi des protocoles de recherche approuvés;
- Approuver, modifier et, au besoin, arrêter toute proposition ou poursuite de projet de recherche;
- Soumettre annuellement un rapport au directeur de l'École, au directeur de la recherche et au directeur des programmes d'études faisant état de ses activités et de ses décisions et faire toute recommandation jugée utile à l'application de la présente politique.
- Assurer la liaison avec le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche et les organismes subventionnaires pour toute question reliée à l'application de la présente politique.

Composition du CER

4.2 Le CER est composé au moins des personnes suivantes :

4.3.1 Un président, qui peut faire partie d'une des catégories suivantes :

4.3.2 Un professeur par service d'enseignement;

4.3.3 Un étudiant inscrit au programme de M. Sc. ou de Ph. D.;

4.3.4 Un représentant du public;

4.3.5 Une personne versée en éthique;

4.3.6 Toute autre personne qui, de l'avis du directeur, devrait siéger sur le CER afin d'en faciliter les travaux.

Cette année, ont siégé sur le Comité un professeur par service d'enseignement à l'exception des départements de management, de marketing et de finances avec deux professeurs, deux représentants du public et un représentant des étudiants. Il est aussi à noter que parmi les professeurs, trois ont également le qualificatif de « versés en éthique » et un de « versé en droit ».

Durant l'année, trois membres ont été remplacés en raison d'un congé sabbatique, d'une nomination à un poste de direction et d'un congé parental.

Bilan des réalisations

Recherche dans les cours

L'élément majeur au cours de cette année a été le déploiement à grande échelle de l'évaluation de la recherche dans les cours. On se souvient que cette évaluation est devenue obligatoire par les modifications apportées à l'EPTC2. Devant toutefois l'incertitude engendrée par cette nouvelle exigence, le CER avait décidé d'y aller par étape en procédant d'abord à l'évaluation de la recherche dans les cours de Ph.D. et de M.Sc. pour, par la suite, étendre cette évaluation au BAA. Tout au long de ce processus, le CER a eu à conseiller les responsables de cours sur les différentes possibilités et contraintes en rapport aux exigences des organismes gouvernementaux.

Aussi, pour développer une meilleure compréhension des exigences de l'EPTC2 en rapport avec cette évaluation, le CER a créé une courte capsule-video ayant pour titre :

L'évaluation éthique des cours. On y explique le pourquoi de l'évaluation éthique, les types de travaux à évaluer et les étapes du processus d'évaluation.¹

Afin de faciliter et d'accélérer le processus de certification, le CER a développé une procédure d'évaluation déléguée. Ainsi, un professeur responsable d'un cours qui exige de ses étudiants de réaliser des travaux de recherche doit déclarer le protocole de recherche et en obtenir l'approbation par le CER avant la mise en œuvre des travaux de ses étudiants.

Le CER délègue à un comité restreint la responsabilité d'évaluer et d'approuver ces protocoles. Les approbations sont valides pour une durée variant d'une session à une année et doivent être renouvelées selon le processus d'évaluation continue. Lors de l'évaluation de ces protocoles, le comité restreint du CER détermine d'abord le niveau de risque des travaux. Ensuite, le comité peut demander des modifications au protocole, l'approuver, ou envoyer son évaluation au comité plénier. Le comité détermine enfin le niveau d'évaluation éthique nécessaire. Quatre options s'offrent ainsi au comité restreint :

Dans une première option, le comité restreint détermine que le protocole demandé aux étudiants est suffisamment uniforme pour que l'ensemble des travaux de recherche réalisés par les étudiants dans ce cours puisse être approuvé sous un seul certificat d'approbation éthique valide pour le cours lui-même.

Dans ce cas, les travaux n'ont pas besoin d'être évalués individuellement. Mais le professeur a la responsabilité de s'assurer que ces travaux respectent le protocole approuvé et qu'ils ne dépassent pas le seuil du risque minimal. De plus, il doit informer le CER de toute modification et obtenir l'approbation du CER avant sa mise en œuvre, en plus d'informer le CER de tout incident ou imprévu impliquant des sujets humains ayant eu lieu dans l'un des travaux.

Dans une deuxième option, le comité restreint détermine que le protocole demandé aux étudiants respecte l'EPTC2, mais que les travaux réalisés par les étudiants sont suffisamment originaux et distincts pour qu'une évaluation individuelle de ceux-ci soit nécessaire. Cette évaluation est déléguée au professeur responsable du cours lui-même, conformément à l'article 6.12 de l'EPTC2.

Les étudiants doivent alors remplir un formulaire de déclaration de travaux de recherche que le professeur responsable du cours devra par la suite évaluer. À la suite de la recommandation d'approbation du travail par le professeur, le secrétariat du CER émet un certificat d'approbation éthique pour le travail en question. Ces certificats éthiques ne sont valides que pour la session durant laquelle le cours se déroule.

¹<https://hecmontreal.yuja.com/V/Video?v=374830&node=1366921&a=1322215868&preload=false>

La troisième option se présente lorsque le comité restreint détermine que le protocole demandé aux étudiants respecte l'EPTC2, mais que les travaux à réaliser par les étudiants posent des considérations éthiques suffisantes pour qu'une évaluation individuelle de ceux-ci par le CER soit nécessaire.

Dans ce cas, le comité restreint approuve le protocole demandé aux étudiants, mais chacun des travaux doit être soumis pour évaluation à un comité restreint du CER et doit recevoir une approbation avant sa mise en œuvre.

Enfin, dernière option, le comité restreint détermine que le protocole demandé n'est pas acceptable ou présente un risque plus que minimal pour les participants. Dans ce cas, le protocole du cours doit être évalué par le comité plénier.

Dossiers traités

Cela étant, tout comme l'année dernière, le CER a tenu 37 comités restreints² et 1 comité plénier. À nouveau, il m'apparaît important de souligner la très grande disponibilité des membres du CER, incluant les représentants de la communauté, qui ont gracieusement accepté de siéger sur ces comités restreints.

Durant cette année, 717 dossiers ont été traités par rapport à 639 l'année dernière. Les tableaux suivants indiquent la répartition de ces dossiers.

Nombre de dossiers traités par type d'évaluation			
	2019	2020	2021
Autorisations de libération de fonds	0	1	2
Approbation éthique	189	195	226
Certificats renouvelés	204	208	227
Déclaration de responsabilité (thèse)	4	2	3
Déclaration de responsabilité (projets financés sans humains)	54	89	91
Évaluation éthique non requise	41	29	32
Fermeture de projets	178	114	135
Dossiers en traitement au 31 décembre	4	1	1
Total	674	639	717

² Conformément au principe de l'évaluation proportionnelle stipulé dans l'Énoncé de Politique des Trois Conseils subventionnaires, communément désigné comme l'EPTC2, le CER peut déléguer l'évaluation des projets de recherche à risque minimal à un ou plusieurs de ses membres. En pratique les comités restreints sont formés de deux membres et des deux professionnels.

Nombre de certificats émis (approbation éthique)	
Professeurs	93
Étudiants	86
Post-doctorants	4
Professionnels de recherche	0
Protocoles de travaux de recherche d'étudiants effectués dans des cours	17
Travaux de recherche d'étudiants effectués dans un cours	11
Projets ITHQ	15
Total	226

Délais de traitements

Bien que les délais de traitement des nouveaux dossiers nous apparaissent tout à fait acceptables, force est de constater qu'ils ont augmenté par rapport aux années dernières. Cinq raisons expliquent, à notre avis, ce fait. Premièrement, le nombre de dossiers s'est accru. Deuxièmement, fait plus important, les deux professionnels attitrés au CER ne sont pas voués qu'à ce mandat. Ils partagent leurs tâches entre le CER et la recherche. Or de ce côté, le fardeau de tâches s'est alourdi. D'ailleurs, face à ce constat, l'école a décidé d'ajouter un poste de professionnel qui vient d'être annoncé. Troisièmement, selon nos observations, le temps de réponse des chercheurs aux interrogations du CER s'est allongé. Il arrive en effet régulièrement qu'avant d'approuver définitivement un projet, le CER pose certaines questions ou émette certaines conditions. Dans ces cas, le CER doit attendre la réaction des chercheurs avant l'approbation finale. Ce temps de réaction est évidemment indépendant du CER.³ Quatrièmement, à la suite d'un départ, le poste d'agente à la coordination et au traitement de l'information du CER a été vacant durant une assez longue période. Finalement, il est possible qu'avec le mouvement du personnel, le travail à distance n'ait pas favorisé la fluidité des échanges dans une période d'apprentissage.

Le tableau de la page suivante détaille les délais de traitement.

³ Les réponses de plus de 90 jours ont été exclues des données

Délais de traitement des nouveaux dossiers			
	2019	2020	2021
Délai moyen (jours de calendrier)	20	20	31
Médiane	14	15	29
Approbation en moins de 30 jours	85 %	81 %	52 %
Approbation entre 30 et 42 jours	6 %	12 %	27 %
Approbation en plus de 42 jours	10 %	7 %	21 %

Cas particuliers

Durant l'année, le CER a eu à traiter le dossier d'une recherche impliquant « un stratagème de dissimulation ou de duperie » demandant une dérogation à l'obligation d'informer les individus et entreprises sollicités et d'obtenir leur consentement éclairé. On demandait également de renoncer au débriefing.

Il est bon de rappeler qu'en conformité avec les exigences de l'EPTC2, le CER peut approuver de telles demandes à condition d'être convaincu et d'obtenir la preuve que :

- a. la recherche comporte tout au plus un risque minimal pour les participants;
- b. la modification des exigences relatives au consentement risque peu d'avoir des conséquences négatives sur le bien-être des participants;
- c. compte tenu du devis de recherche, il est impossible ou pratiquement impossible de mener à bien la recherche et de répondre de manière satisfaisante à la question de recherche si le consentement préalable des participants est requis;
- d. la nature et la portée précises de toutes les modifications proposées sont décrites;⁴

En fait, à l'intérieur de ces contraintes, il s'agit de juger si les avantages potentiels l'emportent sur les risques prévisibles.

Dans le cas qui nous a été soumis, l'analyse des coûts bénéfiques nous a permis de consentir à la demande des chercheurs.

Il y a également eu un autre cas particulier où, selon l'opinion des évaluateurs, la recherche présentait un risque plus que minimal pour la santé physique des participants. En fait, il s'agissait d'un cas où, selon le protocole soumis, il y avait un risque d'accident de la route.

⁴ Article 3.7A

Après discussion, le protocole a été approuvé suivant les modifications émises par les membres du comité pour réduire le risque.

Remerciements

En terminant, il m'importe de souligner à nouveau le professionnalisme et la très grande disponibilité des membres du Comité ainsi que des professionnels et du secrétariat du CER qui m'ont accompagné au cours de cette année. Ils ont mes remerciements les plus sincères.

Annexe
Liste des membres du CER au 31 décembre 2021

	LEMELIN, Maurice	Président Professeur émérite
Aff. Internationales	ARA-PEERALLY, Jahan	Membre Professeure agrégée
Entrepreneuriat et innovation	MEJIA, Jorge H.	Membre Professeur agrégé
Finance	LEMAY, Jacques	Membre versé en droit Professeur invité
Finance	BARNEA, Amir	Membre Professeur agrégé
GOL	REBOLLEDO, Claudia	Membre versée en éthique Professeure titulaire
GRH	POITRAS, Jean	Membre Professeur titulaire
Économie appliquée	GAUTHIER, Bernard	Membre Professeur titulaire
Management	CLOUTIER, Charlotte	Membre Professeure agrégée
Management	HAFSI, Taïeb	Membre Professeure titulaire
Marketing	DESCHÊNES, Jonathan	Membre versé en éthique Professeur agrégé
Marketing	LABRECQUE, JoAnne	Membre Professeure agrégée
Sciences de la décision	DENAULT, Michel	Membre Professeur titulaire
Sciences comptables	LE MAUX, Julien	Membre Professeur agrégé
Technologies de l'information	RIVARD, Suzanne	Membre versée en éthique Professeur titulaire
Membre de la communauté	LAMARRE, Christiane	Représentante de la communauté
Membre de la communauté	TEMBLAY, Daniel	Représentant de la communauté
Représentant des étudiants	ROWELL, Justine-Anne	Étudiante au Ph.D.
Direction de la recherche	LEFRANÇOIS, Eric	Membre non-votant Conseiller-subvention et éthique de la recherche
Direction de la recherche	LUSSIER, Benoît	Membre non-votant Conseiller-subvention et éthique de la recherche